

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 051

### INFORMATION DELIBERATIONS DU BUREAU ET

#### ARRETES DE LA PRESIDENTE

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h40, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de GIOUX, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; DENIS PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Jacqueline LABARRE ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Pascal MERIGOT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Jacques TOURNIER ; Gérard SALVIAT (suppléant) ; Vincent PERRIERE (Suppléant)

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Thierry ROGER à Jean-Pierre LANNET ; Annick BAUCULAT à Stéphane DUCOURTIOUX ; Corinne PENAUD à Serge DURAND ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Evelyne CHABANT à Jean-Louis JOSLIN ; Didier MIOMANDRE à Nadine RAVET

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Monique DEPEIGE, Marie-Françoise HAYEZ et Céline COLLET-DUFAYS ; Messieurs Guy BRUNET, Bernard ROUGIER et Jacques BOEUF

#### Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations suivantes ont été prises :

- **N°2024-B-008** : CONVENTION DE GESTION DE L'ETANG DE MARGNAT
- **N°2024-B-009** : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DES ALSH ETE 2024

- **N°2024-B-010** : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LE PROJET « AISANCE AQUATIQUE »
- **N°2024-B-011** : ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ADJOINTS DE CREUSE (AMAC 23)
- **N°2024-B-012** : ADHESION A INTERCOMMUNALITES DE FRANCE
- **N°2024-B-013** : ADHESION A L'ADRT 23 CREUSE TOURISME (AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES DE LA CREUSE)
- **N°2024-B-014** : ADHESION A L'ASSOCIATION VILLE ET METIERS D'ART
- **N°2024-B-015** : ADHESION A L'ETABLISSEMENT AGENCE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE (AAA 23)
- **N°2024-B-016** : ADHESION A L'ETABLISSEMENT AGENCE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE (AAA 23)
- **N°2024-B-017** : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET EN REGIE (FNCCR)
- **N°2024-B-018** : ADHESION A LAINAMAC
- **N°2024-B-019** : CONVENTIONNEMENT AVEC FRANCE ACTIVE NOUVELLE AQUITAINE POUR LE DISPOSITIF LA FABRIQUE A INITIATIVES
- **N°2024-B-020** : ADHESION AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)
- **N°2024-B-021** : ADHESION AU RESEAU EUROPEEN DES PETITES VILLES RURALES NEUTRES EN ENERGIE (RURENER)
- **N°2024-B-022** : ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CRER)
- **N°2024-B-023** : ADHESION A L'ASSOCIATION FONDATION DU PATRIMOINE
- **N°2024-B-024** : ADHESION A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE CREUSE (MEF 23)
- **N°2024-B-025** : ADHESION A LA MISSION LOCALE DE LA CREUSE
- **N°2024-B-026** : ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES)
- **N°2024-B-027** : ADHESION A L'ASSOCIATION ALISO
- **N°2024-B-028**: FIXATION DU LOYER DU CABINET N°1 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE FAUX LA MONTAGNE

### Information : arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation :

- **N°2024-003** : PORTANT ACTE DE FIN DE MANDAT DU MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES DE LA TAXE DE SEJOUR.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 39**  
**Adopté à l'unanimité**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



